

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le huit du mois de juin 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne les Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2023
Séance du 14 juin 2023

N° 12

**Objet : GEMAPI /
Financements du confortement
du système d'endiguement des
Mées au titre du Fonds vert /
Autorisation des opérations
éligibles**

Est nommé secrétaire de séance : Patrick VIVOS

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n°2), CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°8), COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle (à partir du rapport n°2), ISOARD Christian, KUHN Francis, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n° 21), OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PARIS Mireille, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo (à partir du rapport n°8)

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à DELAMARE Isabelle (à partir du rapport n°22)
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
FIAERT Claude a donné pouvoir à BOURG Brigitte
GRAVIERE Remy a donné pouvoir à BOYER Jean Luc
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à MATHIS Marguerite

Etaient représentés :

ARENA Antoine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo (à partir du rapport n° 8)
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à BONNAFOUX Jeanine
BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René
BLANC Michel a donné pouvoir à KUHN Francis
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
DECROIX Hugo a donné pouvoir à AUDRAN Michel
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à BONDIL Marc
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à ARBOUX-TROMEL Corinne (à partir du rapport n° 22)
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick

Etaient excusés :

BASSET Françoise	FLORES Sylvain	PIERRISNARD Jacqueline	SEVENIER Jean
BERTRAND Philippe	JOUVES Marc	PROUST Brigitte	UGHETTO Wendy
BOURJAC Jean Marie	LAQUET Laura	RICHAUD Véronique	
EYMARD Max	MULLER Emmanuel	RISSO Gilbert	
FIGUIERE Marie José	PELESTOR Michel	SAVORNIN Béatrice	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

Monsieur CAZERES Benoit, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l’Affirmation des Métropoles (dite Loi « MAPTAM ») ;

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi « NOTRe ») ;

Vu la délibération n°14 de Provence Alpes Agglomération en date du 14 février 2018 relative à l'exercice de la compétence GEMAPI par Provence Alpes Agglomération ;

Vu la circulaire du 14 décembre 2022 relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert).

Provence Alpes Agglomération est compétente en matière de GEMAPI depuis le 1er janvier 2018.

Au titre de sa compétence GEMAPI, Provence Alpes Agglomération exploite le système d'endiguement de la commune des Mées contre les inondations de la Durance, et porte un projet de restructuration et de confortement des digues qui le constituent.

Par convention, Provence Alpes Agglomération (PAA) a délégué au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) la maîtrise d'ouvrage des études préalables à ces travaux de restructuration et de confortement.

Les travaux de restructuration et de confortement du système d'endiguement pour lui conférer un niveau de protection jusqu'à la crue trentennale (Q30), travaux mentionnés dans le pré-programme du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Durance, sont susceptibles d'être éligibles au fonds vert au titre :

- de l'axe 2 « *Adapter les territoires au changement climatique* »,
- de la thématique « *Prévention des inondations* »,
- dans sa partie 2 « *Appui financier aux collectivités, gestionnaires de digues, dans le cadre de la compétence GEMAPI* »,

Afin de viser un autofinancement optimisé de PAA pour cette opération, d'un budget total de 2,5 M€ HT, les financements suivants seront donc sollicités :

Fonds Vert : entre 20 et 40%

- Agence de l'Eau : 30%
- Le cas échéant un financement complémentaire au titre du FEDER
- Autofinancement PAA (a minima 20%)

Dans l'objectif du dépôt des demandes de subventions, notamment au titre du Fonds Vert, par le SMAVD agissant en tant que délégataire, il est proposé à l'agglomération de délibérer selon les termes suivants :

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

- Rappeler que les études préalables, le dossier de demande d'autorisation et les travaux de restructuration et confortement jusqu'au niveau de protection Q30 du système d'endiguement de la commune des Mées contre les inondations de la Durance sont inscrits dans la convention de délégation établie entre Provence Alpes Agglomération et le SMAVD.
- Autoriser le SMAVD à déposer les demandes de subventions pour les travaux de restructuration et confortement du système d'endiguement, notamment au titre de l'axe 2 du Fonds Vert déployé par l'Etat.
- Autoriser Madame la Présidente ou son représentant, à signer tous documents afférents à cette opération.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Patrick VIVOS

PUBLIE LE : **27 JUIN 2023**

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20230614-12_14062023